



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
📧 03.22.95.16.81
@ : adantin@somme.fff.fr

COMMISSION FEMININE

RASSEMBLEMENT DES JOUEUSES U6 à U11 FEMININE

LIEU : Talmas

DATE : Mercredi 13 Novembre 2019

HORAIRE : 13H45 à 15H45

JOUEUSES U8 et U9 F CONVOQUEES

Club(nom)	Nom / Prénom
S.C. ABBEVILLE	RIGOLLE JEANNE
U.S. ABBEVILLE	MATHE MANEL - AZMANI DOUNIA
FR AILLY S/NOYE	BELLARD FLAVIE - DEMETZ KELYSSA
AMIENS SC	PATTEUX JULINE - BRICO AMBRINE - DUPUIS CASSANDRA - RODRIGUES INES - VANDEVOORDE MARGOT - DUBUS JADE - BRASSEUR ALIXE
ES. PIGEONNIER AMIENS	BOUZRAR ADELAIDE - DE GILLABOZ MAELYSSE - SAKHRI JADE
F.C. PORTO AMIENS	MARQUILLIES HONORANE - BOUDHAN MEISSA - DOS SANTOS FLORA - OLIVEIRA E CASTRO LOUISE
R.C. AMIENS	AMIRAT MAISSA - ABDELLATIF ANIA - ACKERMANN SOLENN - AMIRAT INAYA
F.C. ARVILLERS	CARDON SALOME
L'AUXILOISE	HELLUIN JULIETTE - GAUTHRIN SALOME
FOOTBALL CLUB BEAUVAL	HABOURY MAELYS
S.C. BERNAVILLE PROUVILLE	LECLERCQ LILY
SEP BLANGY BOUTTENCOU	MORAND ALYZEE
F.C BLANGY TRONVILLE	NATHAN LOONA
ASIC BOUTTENCOURT	BACHELIER BANCE LOANE
J.S. CAMBRON	GAVELLE LYLOU
CANDAS ABC2F	DUPONT SPICHER OLYMPE
U.S. CARTIGNY-BUIRE	GAUDEFROY ALEXIA - GAUDEFROY JUSTINE
AAE CHAULNES	LECOT ROBIT LOUISE
CONTY LOEUILLY SP.C.	POULET JEANNE - MOREL ERINE
U.S. CORBIE	CHAMBLAIN KALIE
U.S.DAOURS VBA	FOURE VALENTINE - JEROME EMMA - MEZINE ANAE
F.C. ESTREES MONS	THOMAS OCEANE
U. S. NIBAS FRESSENEVILLE	CORMONT LALY - BOVIN KAINA - CAPART LOLA
U.S. FRIVILLE ESCARBOTIN	ROUSSEL ZOE
A.S. GAMACHES	VAUQUET MAELYS - THOREL ANAELLE
F.C. GRAND LAVIERS	BRETELLE SHAYNA - PETIT LUCIE
U.S. HANGEST EN SANTERRE	MAZURIER CELIA
A.S. HAUTVILLERS OUVILLE	RASSE EMMY
AVENIR DE L'ETOILE	ROUCOUT LIZEA
ENT. LE TITRE-SAILLY	GERARD ZELIE
ET.S. LICOURT	SOVEAUX LEGRIS EMMA - VROMMAN LANA
U.S. LIGNIERES CHATELAIN	NOBLECOURT GWENDOLINE
AS LONG	RENOTTE CAMILLE
A. LONGPRE LONG CONDE	COLIN CANDICE

ESC LONGUEAU	MILLE ZOE - VAUTHERIN ALIENOR
U.S. MARCELCAVE	NELSON CLOE - TRATSAERT KALIE
U.S. MARCHELEPOT	SAINT PAUL FOSTINE
F.C. MAREUIL CAUBERT	DUPOTY LYANA - DELANNOY MYLIE
MERICOURT L'ABBE U.S.	DECONINCK LANA
J.S. DE MIANNAY ML	LEGOIS LOUISE
OLYMPIQUE MOLLIENOIS	MOREL LOUISE
MONTDIDIER A.C.	KONOPKA CLARYS
S.C. MOREUIL	LECUYER SIDONIE
A.S. DU PAYS NESLOIS	OBERT TAHON ALYXE - LADENT JULIE - DECAESTEKER INES
SP.C. DES TEMPLIERS	MUNK ROSE
F.C. PLESSIER	DAVID LOUISE
F.C. POIX BC	KLEINSCHMIDT LENA - QUAREZ LOLA - FOURNIER MATHILDE
S.C. PONT REMY	JORAND JADE
U.S. QUEND	LECLERC LYLOU
A.S. QUERRIEU	COZETTE ELINE - LAGACHE EDEN
F.C. LA MONTOYE	RESSE ELISE
ASFR. RIBEMONT MERICOURT	DECAIX NOEMIE - DECAIX ALICIA
A.S. MUNICIPALE RIVERY	DUGAY LENA - SOILLY INES - ZITOUFI JANA
U.S. ROSIERES	VERCLEYEN CAVEL CLARA - LELOIRE CELESTE AGATHE
ROYE - DAMERY ENT. S.	SCIAVARRELLO LEA - JONNAUX LOANNE - CALAS LUCIE
U.S. SAILLY SAILLISEL	GODQUIN CAMILLE
ENT.S. SAINS ST-FUSCIEN	LHUILIER LOUNA
F.C. LA CENTULOISE	DUQUENOY MARGOT - BONVALET MADLINE - DELANOY LOUISE - CACHERA LYLOU
F.C. ST VALERY BAIE	PECQUERY LILOU
AAE VILLERS BOCAGE	BOCHARD BAUDOUIN ANAELLE
A.S. VILLERS BRETONNEUX	RICAILLE LOLA - BERTON NOEMIE
ENT.S. STE EMILIE EPEHY	BILOE CLEMENCE
C.O. WOIGNARUE	HANQUIEZ MAELINE
WOINCOURT DARGNIES AS	MASSON LEANA

ENCADREMENT	Commission Féminine
--------------------	---------------------

En cas d'indisponibilité, prévenir Angélique DANTIN (adantin@somme.fff.fr / 03 22 89 80 20 / 06 79 46 75 18)

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée. S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUSE DEVRA SE MUNIR :	
• de l'équipement sportif de son club d'origine	• Fiche individuelle
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	